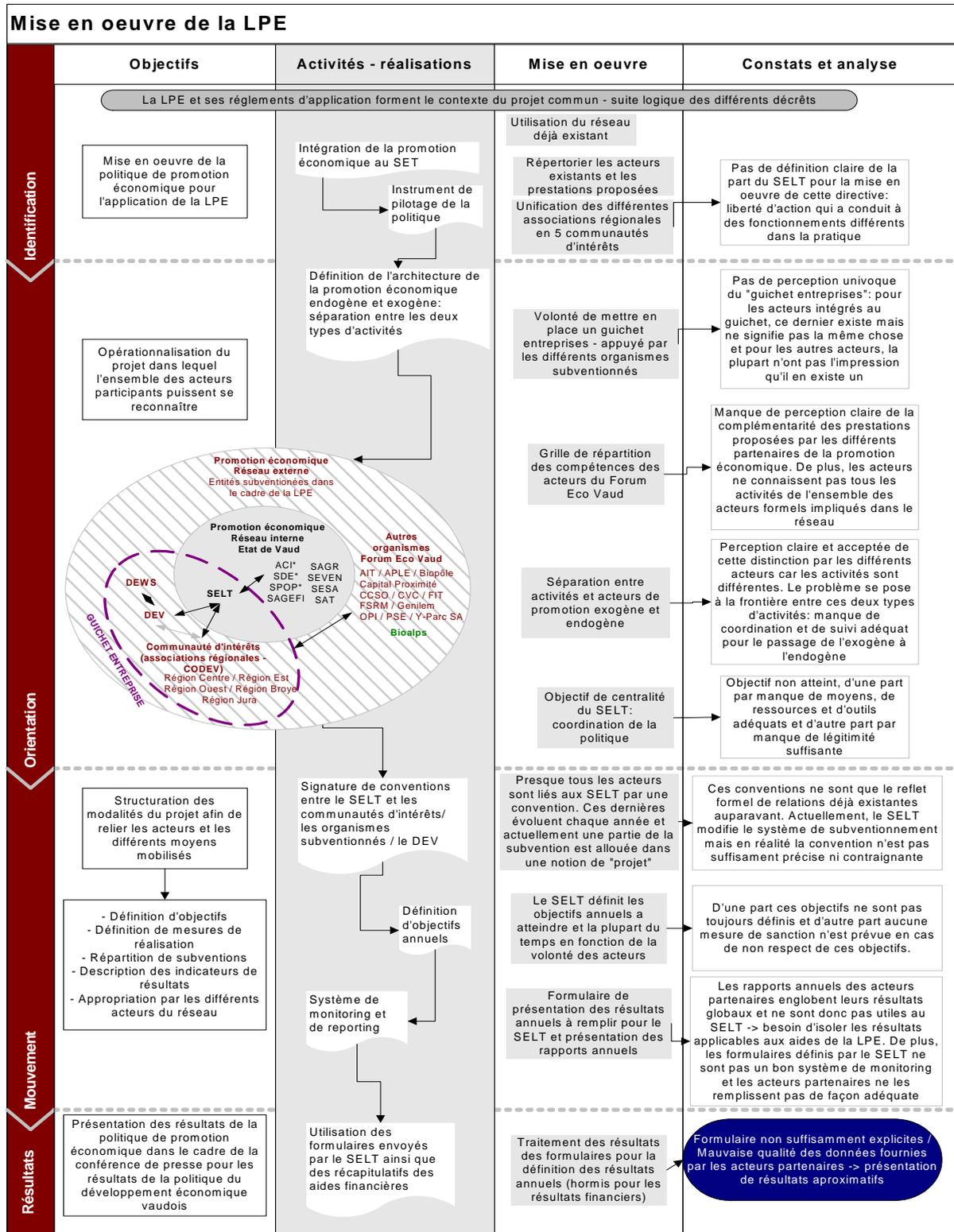
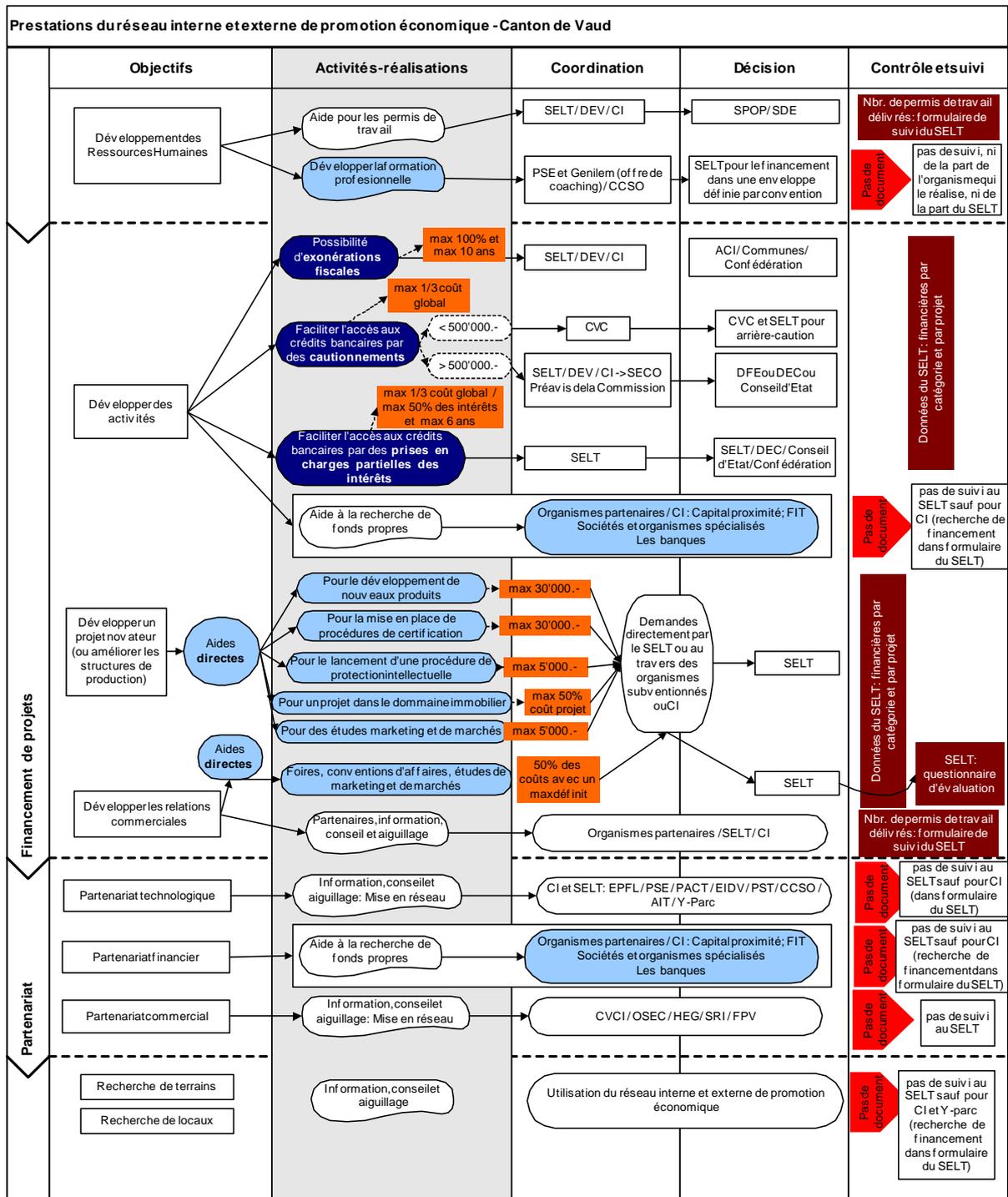


9 SYNTHÈSE ET PLAN D'ACTION

La mise en œuvre de la LPE avait notamment pour défi la structuration de nombreuses initiatives et d'acteurs disparates ayant des logiques d'action parfois hétérogènes. Ces quatre dernières années ont permis de coordonner ces acteurs et de fixer un cadre d'intervention que nous présentons ci-après.





De nombreux efforts restent toutefois à réaliser notamment dans le domaine du suivi des entreprises et dans le reporting des activités qui demeurent, pour l'heure, non systématisés et lacunaires. Rappelons que ces dimensions sont essentielles à l'appréciation des effets et au pilotage d'une politique de cette envergure.

Nous préconisons l'adoption d'un plan d'action structuré en niveaux stratégiques et opérationnels qui permettra à la mise en œuvre de la LPE de pallier aux lacunes constatées et de préparer les données essentielles à la prochaine évaluation qui pourra se centrer sur l'analyse des effets.

Plan d'action

Stratégique	Opérationnel
Créer un référentiel commun aux acteurs de la promotion économique	*** Formaliser et communiquer les objectifs quadriennaux et annuels de la promotion économique
	*** Développer des critères d'intervention de la promotion exogène en cohérence avec les objectifs politiques
Augmenter la capacité de pilotage	*** Désigner une direction unique pour la promotion économique cantonale
	*** Améliorer l'articulation "endogène / exogène" notamment en intégrant des membres du conseil économique du canton de Vaud dans le conseil exécutif du DEV
	*** Concentrer les ressources du SELT vers le suivi et le contrôle des activités des partenaires de la promotion économique
	** Développer des instruments de suivi et de reporting des activités de la LPE
	** Améliorer la communication et le feedback entre les partenaires
Améliorer la visibilité et l'accès au réseau de la promotion	** Clarifier le fonctionnement du guichet entreprise
	** Augmenter les moyens des communautés d'intérêts en tant que relais décentralisés de la promotion économique
Passer d'une logique de subventionnement des organismes à celle d'aide directe aux porteurs de projet	** Mettre en place des chèques pour porteurs de projets dans le cadre des aides prévues dans la LPE
Ajuster certains outils de la LPE aux nouveaux besoins	** Développer un fond de "seed capital" et adaptation des critères d'octroi de cautionnements
Clarifier et coordonner la politique d'image de la promotion économique	** Promotion endogène: améliorer les outils pour évaluer la mise en application de la politique de communication (revue de presse actualisée en permanence, recherche de feed-back, suivi des actions...)
	** Promotion exogène: élaborer une stratégie et d'un plan d'action de communication, définir des objectifs SMART, mettre en place d'outils de suivi de communication
	** Augmenter la cohérence de l'environnement Web notamment entre l'exogène et l'endogène
Intégrer la dimension de développement durable dans la mise en œuvre de la LPE	* S'associer aux travaux de la plateforme cantonale "développement durable" pour disposer d'une grille d'analyse de projet
Soutenir les efforts du canton dans le domaine de la collaboration intercantonale et affirmer la présence du canton au niveau fédéral	** Accorder les moyens nécessaires à la réalisation des projets développés dans le cadre extra-cantonal

temporalité

- *** à mettre en œuvre immédiatement
- ** à mettre en œuvre dans le court terme
- * à mettre en œuvre dans le moyen terme